



Avançons sur la route de la paix

CÔTE D'IVOIRE



L'ONUCI vous parle de
**LA CULTURE
DE LA PAIX**

Qu'est-ce que la culture de la paix ?

La culture de la paix est l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur le respect de la vie, le rejet de la violence, et la pratique de la non-violence, du dialogue, de la coopération et de l'entente. La culture de la paix c'est aussi la promotion de ces valeurs, attitudes et comportements par l'éducation.

Pourquoi doit-on promouvoir la culture de la paix ?

Parce que la paix n'est pas simplement l'absence de conflits entre deux parties, mais elle est aussi et surtout, un processus positif, dynamique, participatif qui favorise le dialogue et le règlement des conflits dans un esprit de compréhension et de coopération mutuelles. Comme le souligne l'Organisation des Nations Unies, «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix».

Comment assure-t-on la promotion de la culture de la paix ?

On peut promouvoir la culture de la paix en travaillant chaque jour à l'élimination des pratiques et attitudes qui engendrent ou alimentent les conflits telles que la haine, l'intolérance et la discrimination. (Cette discrimination peut être fondée sur la race, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, l'incapacité, la naissance etc.). On peut aussi contribuer à la promotion de la culture de la paix en pratiquant des valeurs telles que le respect de l'autre, la tolérance, la justice, l'équité et la non-violence, et en encourageant les personnes avec lesquelles on entre en contact à pratiquer ces valeurs.

De quels moyens dispose-t-on pour en assurer la promotion ?

Les Nations Unies ont adopté plusieurs principes, recommandations et déclarations afin que les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et les individus puissent s'inspirer de ses dispositions dans leurs actions et promouvoir la culture de la paix. Certaines de ces dispositions portent sur la promotion de la démocratie, du développement et du respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. D'autres couvrent la formation de personnes qui peuvent favoriser le dialogue, la médiation, la recherche du consensus et le règlement pacifique des différends. Il s'agit également du renforcement des institutions démocratiques et la possibilité de participer pleinement au processus de développement, ainsi que l'élimination de la pauvreté, de l'analphabétisme et la réduction des inégalités qui existent au sein des nations et entre celles-ci.

Est-ce qu'il existe d'autres aspects de la culture de la paix dont on doit tenir compte?

Oui. La promotion de la culture de la paix concerne également l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en leur donnant des moyens accrus de sorte qu'elles soient équitablement représentées à tous les niveaux de la prise de décisions. Parmi d'autres aspects, on peut citer le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant. La promotion de la libre circulation de l'information et l'accès à celle-ci, ainsi que la gestion transparente et responsable des affaires publiques sont d'autres facteurs susceptibles de créer un climat propice pour la culture de la paix.

Que fait l'ONUCI pour la culture de la paix en Côte d'Ivoire ?

L'ONUCI appuie l'éducation en matière de droits de l'homme et soutien l'Etat de Droit. Elle consolide ses activités de terrain en se rapprochant davantage des populations et en renforçant l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux, car celles-ci sont les principaux moyens d'édifier la culture de la paix. Pour ce faire, l'ONUCI agit à travers plusieurs instruments : des forums, qui sont des échanges avec la société civile ; les caravanes scolaires ou rencontres avec les collégiens et lycéens, les émissions de la radio ONUCI FM, les séminaires de formation pour divers segments de la société civile, dont les medias, les rencontres périodiques avec les associations professionnelles et religieuses. L'ONUCI collabore étroitement avec tous ceux qui sont appelés à jouer un rôle dans la promotion et le renforcement de la culture de la paix : Gouvernement, medias, enseignants, groupes religieux, organisations non-gouvernementales etc.



Pour plus d'informations, visitez le site www.onuci.org, écoutez ONUCI FM et contactez-nous au 07 43 40 80

Publié par la Division de l'Information Publique - mars 2008